LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE, UN LEVIER D'INTEGRATION SOCIALE EN EUROPE

Sebastian Hass, Yoan Vilain

Face aux crispations internes vis-à-vis de la globalisation économique qui se sont notamment exprimées lors du référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, il s'avère urgent d'élaborer des propositions concrètes visant à dissiper ces craintes et représentant une alternative à la tendance au repli identitaire qui s'est en partie manifestée lors de la dernière campagne présidentielle française autour des thèmes de l'immigration, de l'intégration et l'identité nationale, mais que l'on retrouve de façon plus générale en Europe, à l'exemple des récentes élections en Suisse ou du débat en Allemagne sur la Leitkultur. Ce repli ou cette « crispation identitaire », pour reprendre la formule du politologue Vincent Tiberj, n'est en effet nullement une réponse satisfaisante aux angoisses des Européens face à une Europe qui leur semble lointaine et dont ils ne perçoivent que trop peu les avantages. Face au défi européen de regagner la confiance des citoyens, l'axe franco-allemand a-t-il encore un sens et quel rôle peut-il jouer ? Quelles propositions ont-elles été faites et quelle est la particularité, la plus-value de l'approche franco-allemande vis-à-vis de ces préoccupations ?

Parmi les réflexions actuelles menées de façon conjointe en France et en Allemagne, l'une d'entre elles nous semble mériter une attention particulière. Dans le cadre du 6e Conseil des ministres franco-allemand du 14 mars 2006, les gouvernements des deux pays se sont en effet engagés dans un vaste processus d'échange et de concertation sur le thème de l'intégration et de l'égalité des chances. En créant une série d'échanges de bonnes pratiques dans les différents domaines concernés, ce projet vise à ouvrir tout particulièrement à la jeunesse de nos deux pays, quels que soient son origine et son milieu social ou familial, de nouvelles perspectives d'avenir, en favorisant notamment la mobilité. Il a par ailleurs une dimension européenne puisqu'il fait écho à la campagne mise en place par la Commission européenne dans le cadre de l'année européenne 2007 sur l'égalité des chances qui s'est achevée le 19 novembre à Lisbonne. Parmi les projets mis en place à cette occasion, le premier sommet européen jamais organisé sur l'égalité sous la présidence allemande de l'UE sera répété sous la présidence française au cours de l'année européenne du dialogue interculturel en 2008. Or, c'est justement en apportant une contribution forte et originale à ce dialogue interculturel que la coopération franco-allemande révèle tout son sens.

Cette initiative en faveur de l'intégration et de l'égalité des chances a continué à alimenter les réflexions des 7e et 8e Conseils des ministres franco-allemands, mais ne doit pas se limiter aux questions liées à l'intégration des jeunes populations immigrées ou d'origine immigrée ni faire l'amalgame entre l'intégration et la lutte contre les étrangers

© Ifri 1/3

Sebastian Hass est International Network Correspondent Publicis Consultants (Allemagne) et chargé de cours à l'Institut d'études politiques de léna.

Yoan Vilain est doctorant en droit à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne et à l'Université Humboldt de Berlin.



clandestins. Elle doit, à notre sens, embrasser de façon plus globale l'intégration des populations de milieux socialement défavorisés afin de leur permettre de se déraciner de leurs milieux sociaux d'origine pour accéder à une véritable ascension sociale de dimension européenne. Ce défi de l'intégration et de l'égalité des chances rejoint par ailleurs un autre défi, propre à la coopération entre nos deux pays : celui du renouvellement des relations franco-allemandes et de leur ouverture à des populations qui en sont jusqu'à présent exclues. En incitant ces populations par diverses mesures concrètes à s'intéresser véritablement à l'autre pays, il est alors possible de renouveler les relations franco-allemandes et de mettre en œuvre les moyens de l'ascension sociale, l'objectif de notre propos étant de démocratiser ces relations en leur conservant leur force d'ascenseur social et de vecteur d'intégration européenne, de porte ouverte sur l'Europe.

Afin d'atteindre cet objectif, différentes propositions ont d'ores et déjà été formulées dans le cadre de l'initiative franco-allemande « intégration et égalité des chances ». Nous souhaitons nourrir cette réflexion en en mettant certaines en exergue et en les complétant par d'autres. Il s'agit ici essentiellement de propositions incitatives qui doivent permettre d'éveiller des volontés et de mettre en place les moyens facilitant leurs réalisations. Cette approche s'articule autour de « réalisations concrètes » dans deux domaines : professionnel et culturel.

Dans le domaine professionnel tout d'abord, notre proposition vise, dans le cas d'une recherche d'emploi dans le pays partenaire, à allonger la durée d'indemnisation à au moins six mois au lieu des trois mois de principe actuellement en vigueur. L'article 64 du règlement communautaire 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale prévoit en effet que ce délai ne peut être porté à six mois qu'à titre exceptionnel. Or, trois mois sont bien trop insuffisants pour permettre à un chômeur en recherche d'emploi de trouver un logement provisoire dans un autre État membre, régler les formalités administratives sur place et s'insérer réellement dans le marché du travail local. Il s'agit de faire en sorte que cette mesure ne concerne pas simplement ceux bénéficiant de ressources relationnelles suffisantes pour trouver un emploi dans ce délai, mais précisément d'encourager ceux ne disposant pas de tels réseaux. Partir rechercher un emploi, quitter sa ville, son pays voire provisoirement sa famille et ses amis, représente un risque, des coûts, un investissement personnel, qu'il convient d'encourager si l'on souhaite promouvoir de facon efficace la mobilité des travailleurs en Europe, si l'on souhaite rendre l'Europe accessible à tous. L'adoption d'un partenariat renforcé entre la France et l'Allemagne servant de prototype à cette mesure autoriserait à en évaluer les avantages et les inconvénients. Cette expérimentation serait d'autant plus significative entre nos deux pays que les besoins de main-d'œuvre existent incontestablement. Ainsi que le rappelait Noëlle Lenoir, alors ministre déléguée aux Affaires européennes, lors des Premières rencontres francoallemande pour la compétitivité de l'industrie en 2004, on évalue à environ 50 000 à 140 000. selon les estimations, le nombre d'emplois non pourvus en France du fait d'un défaut de connaissance de l'allemand.

En contrepartie de l'allongement de cette durée d'indemnisation serait mise en place une obligation de suivre des cours de langue afin que l'intégration soit rendue véritablement possible, non pas simplement professionnellement, mais socialement et culturellement. Ceci permettrait enfin, dans le cas d'une recherche d'emploi dans le pays partenaire qui se serait révélée infructueuse, d'avoir acquis une compétence linguistique recherchée et donc d'accroître ses chances de retrouver un emploi à son retour. Rappelons simplement que 2 700 entreprises allemandes sont implantées en France et 1 400 entreprises françaises en Allemagne. Lutter contre le chômage et rendre l'Union européenne plus proche de ses travailleurs les plus précaires, ceux en recherche d'emploi, serait un défi auquel la France et l'Allemagne pourraient ensemble apporter une réponse innovante. Cette proposition pourrait



s'adjoindre au programme de « projets transnationaux et mesures de qualification en faveur de l'entrée dans la vie active » financé par le Fonds social européen et mis en place par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Autre proposition sur laquelle nous souhaitons nous appuyer sur le travail accompli par l'OFAJ, celle d'instituer un volontariat franco-allemand. Ce projet, évoqué lors du 7e Conseil des ministres franco-allemand du 12 octobre 2006, permettrait de poser les bases d'une infrastructure porteuse d'une véritable socialisation européenne. Au-delà de l'intérêt linguistique évident, ceci permettrait à des jeunes ne sachant par exemple pas encore comment s'orienter après leur baccalauréat d'effectuer des travaux d'intérêt général les intégrant aussi bien dans la vie active que dans l'espace européen. Une des applications de ce projet de coopération franco-allemande renforcée pourrait être de redonner du dynamisme aux 2 200 jumelages unissant les collectivités locales françaises et allemandes. Même s'il ne devait concerner qu'une centaine de jeunes par an, il pourrait, à l'instar de notre proposition précédente, servir de prototype à un programme de volontariat européen appelé notamment de ses vœux par le Centre européen du volontariat.

Nous le voyons clairement à la lumière de cette proposition, l'avantage des relations franco-allemandes réside notamment dans l'existence d'infrastructures telles que l'OFAJ bénéficiant de compétences et de l'expérience suffisante pour gérer de telles expérimentations avant d'envisager leur diffusion au niveau européen. C'est d'ailleurs l'OFAJ et la Fondation Genshagen, forts de leurs expériences, qui ont créé en 2006 un réseau franco-allemand pour la promotion de l'égalité des chances et de l'intégration, destiné à favoriser l'échange de bonnes pratiques au niveau régional et local, l'objectif de cette initiative franco-allemande étant de créer une plateforme pour les acteurs intervenant dans le domaine de l'intégration. Encore faut-il que les gouvernements de nos deux pays se donnent les moyens de mettre en œuvre ces bonnes pratiques.